

COMMUNE DE

RAISSAC

PLAN DES SERVITUDES

PLAN DES SERVITUDES

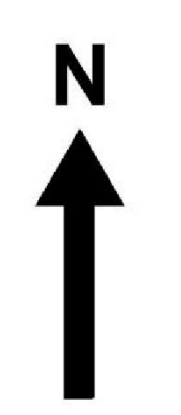
Echelle : 1 / 5000

Direction
Départementale
des Territoires
de l'Ariège
Service Aménagement,
Urbanisme et Habitat
Planification et études
10 rue des Salenques
BP 10 102
09007 Foix
Tél. : 05 61 02 47 00
téléc. : 05 61 02 47 00



le Maire

Septembre 2019 Pièce n°1/1

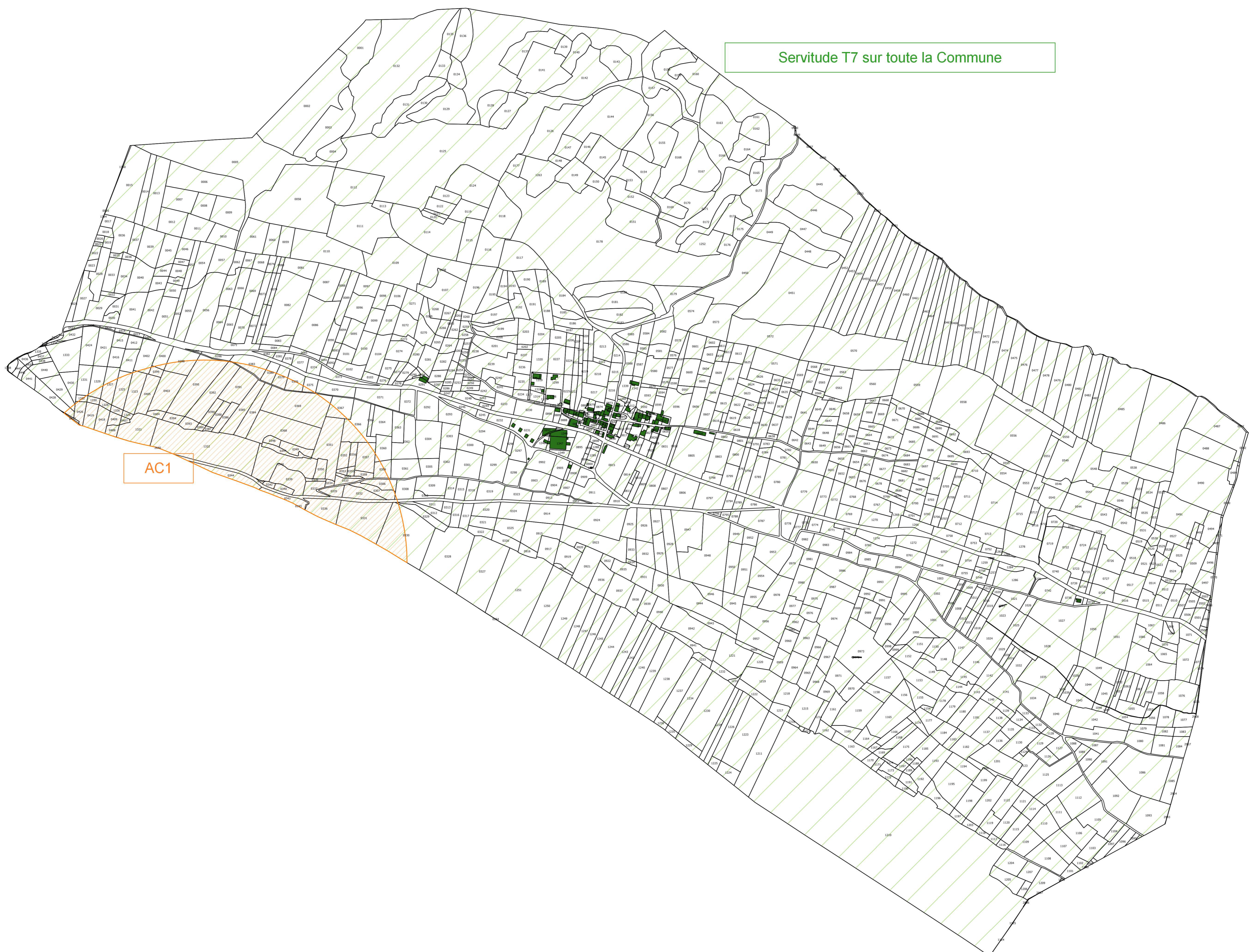


Servitudes légalement constituées

- Monuments historiques (AC1)**
- Eglise Saint Vincent, inscrite le 11/12/1995 sur la commune de Pereille
 - périmètre de protection
- Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de déchargement T7 (sur toute la commune)

Autres informations

L'ancienne servitude de passage le long des cours d'eau s'applique dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire.



LA REPRESENTATION DES SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIEGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST DONNEE QU'A TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE